

**PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

Le 14 novembre 2022 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LECOINTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2022

Étaient présents : M. Marc LECOINTRE Maire, Mmes Sylvie FRANCO, Laurent CELLARIER, adjoints, Mrs et Mmes Martine OLLIVIER, Isabelle PALLUY, Danielle COURBON, Jean-Marc JANIN, Jean-Michel SIMON, Christophe CHEMEL, David BARRALLON, Alisson SEGEALET Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Mme Nathalie SIDI-ATMANE à Mme Martine OLLIVIER
Mme Emmanuelle GAGNERE à Mme Danielle COURBON
Mme Isabelle GONNARD à Mme Alisson SEGEALET
M. Pierre SEUX à M. Laurent CELLARIER

Excusé :

Absents :

Mme Sylvie FRANCO a été élue secrétaire de séance.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2022 et signature du registre des délibérations.

- **Décision modificative Emprunt rénovation salle de la route Bleue** : dans le cadre de l'emprunt de 500 000€ et du prêt relais de 900 000€ validés par délibération du 2 novembre 2022, afin d'intégrer ces montants au budget 2022, délibération est prise à l'unanimité pour approuver la décision modificative suivante :

Investissement Dépenses :

238 (23) : avances versées sur commande d'immo corporelles : 1400 000 €

Investissement Recettes :

1641 (040) : Emprunts en euros : 1 400 000 €

- **Fixation du montant de la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune** : délibération est prise à l'unanimité pour fixer la participation pour les élèves scolarisés à l'école publique résidant hors de la commune au même montant que le coût de fonctionnement du contrat d'association avec l'école privée de Saint-Cyr.
- **Arrêt bail cabinet diététicienne** : suite à l'arrêt d'activité de la diététicienne et la restitution du local de la maison de santé le 31/12/2022, délibération est prise à l'unanimité pour rendre le dépôt de garantie d'un montant de 342 € à Mme DESMARTIN si aucune dégradation n'est constatée lors de l'Etat des lieux.
- Urbanisme :
Déclaration Préalable :
BOGIRAUD Sébastien – 6 Rue de la Vernée – panneaux photovoltaïques

Certificat d'urbanisme :

SCP ROSSI ET SANIAL -B2350

Me Benjamin de L'Hermuzière – A2104

Permis de construire :

BRUNEL Anthony – 20 rue des Cerisiers – local + piscine

- **Questions diverses :**

- **Déviation Thorrenc :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier recommandé, fait en partenariat avec la commune de Vernosc, a été transmis aux exploitants des parcelles pour une demande de restitution du chemin rural existant qu'ils se sont appropriés.
- **AC Annonay Trial :** Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le club Annonay Trial actuellement en place jusqu'au 31/12/2024, sur un terrain privé situé à Morel est à la recherche d'un nouveau terrain. L'association a le projet d'utiliser une partie d'un terrain appartenant au Karting et souhaite la mise à disposition d'une petite partie de la zone de loisirs. Les élus se rendront sur place avant de prendre une décision.
- **Influenza aviaire :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal que selon les directives de la préfecture par arrêté ministériel du 8/11/2022, le niveau de risque, en matière d'influenza aviaire hautement pathogène, vient de passer de modéré à élevé sur l'ensemble du territoire.
Il précise que dans les basse-cours les volailles ou oiseaux captifs détenus doivent être claustrés ou protégés par des filets. Une information sera faite sur les réseaux (PanneauPocket, sites de la mairie).
- **Ardéchoise :** Madame Alisson Segalet représentera la mairie lors de l'Assemblée Générale de l'association Ardéchoise le 17/11/2022 à 19h00 salle du Campo Santo.
- **Travaux :** Monsieur Laurent Cellarier informe le Conseil Municipal que des travaux de déploiement de la fibre par le Département sont en cours, sur toute la Route du Vivarais, jusque dans le centre village, et doivent se poursuivre jusqu' à fin novembre.
Il indique également qu'à la demande d'Orange les propriétaires riverains le long de la route des Barges ont reçu un courrier pour l'égagement de leur plantations au voisinage des lignes aériennes de communications électroniques (internet, télévision et téléphone) utilisées par l'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet. Il est rappelé qu'en tant que propriétaire, il appartient d'accomplir l'égagement des plantations situées aux abords du réseau.
- **Familles Rurales :** Madame Isabelle Palluy informe le Conseil Municipal que Familles Rurales souhaite organiser à la place de son traditionnel thé dansant fin janvier, un après-midi festif le 14 mai 2023. Un avis favorable est donné pour l'installation d'un manège en extérieur. Les élus approuvent cette décision de déplacer la date au printemps ce qui permettra une économie de chauffage.